



République Française  
Département Charente  
**Commune de Foussignac**

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023

ID : 016-211601455-20230209-20230113-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cognac  
Le : 13/02/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
13/02/2023

L'an 2023, le 9 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/02/2023.

**Présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

**Excusée** : ZIELINSKI Laetitia

**Absents** : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

**A été nommée secrétaire** : Secrétaire : MARTIN Alexandra

### 2023-01-13 – Demande de subvention voyage scolaire Allemagne

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un habitant de la commune dont l'enfant est scolarisé au lycée des métiers à Angoulême et qui participe à un voyage scolaire en Allemagne.

La somme de 600 € est demandée à la famille.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 50 € directement versée à la famille après présentation d'un justificatif du lycée des métiers attestant que l'enfant a bien participé au voyage scolaire et que la famille s'est acquittée de la participation demandée.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer cette subvention dans les conditions proposées par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/02/2023  
Le Maire  
Georges DEVIGE